



Founex, le 31 octobre 2023/lf/10.01

AVIS DE LA MUNICIPALITE

COMMUNE DE FOUNEX

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 30 octobre 2023 sous la Présidence de M. Manuel Stern

Préavis N° 027/2021-2026 – Participation de CHF 338'670.00 au fonds régional de la Région de Nyon pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034

Le Conseil communal a décidé :

- D'approuver** le préavis municipal N° 027/2021-2026
D'autoriser la Municipalité à engager la somme de CHF 338'670.00, correspondant aux 10 années de participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante, à hauteur de CHF 9.00 par habitant et par année sur la base du nombre d'habitants au 31.12.2022
De financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire
D'imputer ce montant en une seule fois, en 2024, via le compte de fonctionnement n° 180.3809.018 pour alimenter le fonds de réserve n° 9282.018
De prendre acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale à partir du 31 décembre 2028 après 5 ans d'engagement, avec un effet après deux années civiles, soit une sortie effective au plus tôt au 1^{er} janvier 2031

Cet objet est soumis à référendum.

Préavis N° 028/2021-2026 – Demande de crédit d'un montant de CHF 35'000.00 TTC afin de créer la ligne budgétaire 2023 du compte n° 110.3092.000 « Administration - frais de recherche de personnel » en vue de la recherche d'un-e candidat-e pour le poste de secrétaire municipal-e

Le Conseil communal a décidé :

- D'approuver** le préavis municipal N° 028/2021-2026
D'accorder à la Municipalité un crédit budgétaire d'un montant de CHF 35'000.00 TTC en augmentation du compte n° 110.3092.000 « Administration – frais de recherche de personnel », pour le budget 2023.

Cet objet est soumis à référendum.

Préavis N° 029/2021-2026 – Demande de crédit d'un montant de CHF 269'000.00 en vue de moderniser les installations lumineuses du Centre Sportif

Le Conseil communal a décidé :

- D'approuver** le préavis municipal N° 029/2021-2026
D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 269'000.00
De financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire
D'amortir cet investissement sur 10 ans

Cet objet est soumis à référendum.

Préavis N° 030/2021-2026 – Demande de crédit complémentaire de CHF 6'327.10 en augmentation du préavis N° 91/2016-2021 portant sur la réfection du réseau EC au chemin des Chapelles

Le Conseil communal a décidé :

- D'approuver** le préavis municipal N° 030/2021-2026
D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 6'327.10
De financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire
D'amortir cet investissement sur 30 ans

Cet objet est soumis à référendum.

Ludovic Fantino
Greffe municipal

Conformément aux articles 160 et ss. LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.